

PROJECTION FIN DE SAISON 2024/2025

Accessions – Relégations District 1 à 8 Seniors - Masculins

Préambule:

- Les différents championnats de District se terminant dans quelques semaines et les interrogations étant nombreuses, vous trouverez ci-après les informations relatives aux accessions et relégations pour la fin de saison 2024/2025 pour les Divisions District 1 à District 8, définies par les articles 24, 25 et 26 des Règlements de District.
- Dans les groupes où une ou plusieurs équipes se trouvent en situation de forfait général, les dispositions de l'article 11 des Règlements de District s'appliquent.
- Lien vers les Règlements de District
- L'ensemble des éléments ci-dessous est publié à titre d'information, sous réserve d'homologation des résultats et classements, des procédures en cours ou à venir, de la bonne fin des championnats.
- Le nombre d'accessions de D1 vers la R3 est fixé à 10.
- Les accessions des divisions D2 à D5, vers le niveau immédiatement supérieur, sont fixées selon le nombre de relégations de R3 vers la D1, ces dernières dépendant du nombre de relégations de N3 vers le championnat R1 de la LGEF.

Situation de la Régionale 3 - LGEF :

2024/25 :13	groupes de 12 équipes et 1 groupe de 13 équipes
\land Accessions en Régionale 2 :_	14 équipes ; Les classées 1 ^{es} de chaque groupe
4 descentes de N3 vers la R1-LGEF:	
▼ Relégations en District 1 :	32 équipes ;
Les classées 2 dernières des 13	groupes de 12 et les classées 3 dernières du groupe de 13
+ les 3 moins bon 10 ^{es} de tous le	es groupes

Les équipes alsaciennes de R3 sont réparties dans 6 groupes de 12 équipes dont voici la situation selon les classements actuels.

R3 - Gr I: 0 descente alsacienne

R3 - Gr J-K- L-M-N: 2 descentes alsaciennes Et potentiellement 0, 1, 2 ou 3 moins bon 10^e

Selon ces informations le nombre d'équipes alsaciennes reléguées de R3 vers la D1 pourrait varier entre 10 et 13 équipes.

MàJ 20/05/2025 p.1

Projection sur les Montées/Descentes en District

District 1: Situation 2024/25 : 5 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 11 équipes Accessions en Régionale 3 : 10 équipes ; Les classées 1 es + les 4 meilleures 2 es ▼ Relégations en District 2 : 12 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe *NB: D1 gr B: les équipes classées 10^e et 11^e sont reléguées (Art. 25 des RD) **District 2:** Situation 2024/25 : ______6 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 11 équipes Accessions en District 1: De 10 à 13 équipes ; Situation la plus favorable : les classées 1es de chaque groupe + les 6 meilleures 2es Situation la moins favorable : les classées 1es de chaque groupe + les 3 meilleures 2es ▼ Relégations en District 3 : 14 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe *NB: D2 gr C: les équipes classées 10^e et 11^e sont reléguées (Art. 25 des RD) District 3: Situation 2024/25 : 8 groupes de 12 équipes Accessions en District 2: De 13 à 16 équipes ; Situation la plus favorable : les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe Situation la moins favorable : les classées 1es de chaque groupe + les 5 meilleures 2es ▼ Relégations en District 4 : 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe **District 4:** Situation 2024/25: 8 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 13 équipes **△** Accessions en District 3 : De 15 à 18 équipes ; Situation la plus favorable : les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe Situation la moins favorable : les classées 1es de chaque groupe + les 6 meilleures 2es ▼ Relégations en District 5 : 18 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe **NB : D4 gr C : les équipes classées 12e et 13e sont reléguées (Art. 25 des RD) District 5: Situation 2024/25 : 8 groupes de 12 équipes, 1 groupe de 11 équipes et 1 groupe de 14 équipes Accessions en District 4: De 16 à 19 équipes ; Situation la plus favorable : les classées 1^{es} de chaque groupe + les 9 meilleures 2es Situation la moins favorable : les classées 1es de chaque groupe + les 6 meilleures 2es ▼ Relégations en District 6 : Une équipe 2, 3 ou 4 classée à la dernière place d'un groupe de District 5 est reléguée en District 6 (Art 25.b des RD)*.

MàJ 20/05/2025 p.2

Soit de 0 à 10 équipe(s) reléguée(s) en District 6.

^{*}St Amarin SR 2 (Gr H) et Traubach FC 2 (Gr J) sont relégués en D6

District 6:

Situation 2024/25 : 6 groupes de 12 équipes, 1 groupes de 11 équipes
et 1 groupe de 13 équipes

Accessions en District 5 : 8 équipes ; Les classées 1 es de chaque groupe

Y Relégations en District 7 : 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

**NB : D6 gr B : les équipes classées 12 et 13 es sont reléguées (Art. 25 des RD)

District 7 - Phase 2-Accession:

Situation 2024/25 - Phase 2 : 8 groupes de 6 équipes

Description Le nombre d'accessions en District 6 varie selon le nombre de relégations de District 5 en District 6

Accessions en District 6 : ______16 à 24 équipes ;

Situation la plus favorable : 24 équipes ; les classées 1^{es}, 2^{es} et 3^{es} de chaque groupe

Situation la moins favorable : 16 équipes ; les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe

<u>District 7 – Phase 2-Maintien :</u>

Situation 2024/25 - Phase 2 : 13 groupes de 6 équipes et 3 groupes de 5 équipes

+ 2 équipes en forfait général en phase 1

▼ Relégations en District 8 : _____18 équipes ; Les classées dernières de chaque groupe

Les 2 équipes en forfait général en phase 1

<u>District 8 – Phase 2-Accession :</u>

Situation 2024/25 - Phase 2 : 6 groupes de 6 équipes et 3 groupes de 5 équipes

1 Le nombre d'accessions en District 7 varie selon le nombre de relégations de District 5 en District 6

Accessions en District 7: 19 à 27 équipes ;

Situation la plus favorable : 27 équipes ; les classées 1^{es}, 2^{es} et 3^{es} de chaque groupe

Situation la moins favorable : 19 équipes ; les classées 1 es et 2 es de chaque groupe + la

meilleure 3e

Publication des informations officielles pour le DAF :

Les championnats de District se terminant le 25 mai et les championnats LGEF le 1^{er} juin.

- La publication des accessions règlementaires (équipes classées premières de leur groupe) et des relégations règlementaires sera effectuée le lundi 26 mai après 17h.
- La publication des accessions supplémentaires (équipes meilleures 2^{es} ou 3^{es} accédant) sera effectuée le jeudi 5 juin midi (sous réserve de l'officialisation des informations LGEF).

MàJ 20/05/2025 p.3